

# Brevet Professionnelle Coiffure

RNCP12281

**2023/2025**

## DEVIS ET PROGRAMME DE FORMATION

**NOM :****PRENOM :**

### **Définition et objectif de la formation :**

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle ; il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté. Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Dans ses activités d'accueil et de suivi de la clientèle, il réalise la collecte, la sélection et le traitement des informations ainsi que le suivi de la qualité de l'accueil et la prise en charge de la clientèle. Il conçoit et met en œuvre des techniques, produits et services par :

- le conseil et la vente de produits, matériels et services,
- la conception de coiffure personnalisée,
- la mise en œuvre des techniques de soins capillaires, de coloration et d'éclaircissement,
- la création et la réalisation de coupes aussi bien féminines que masculines,
- la conception et la réalisation de coiffures événementielles,
- la conception de coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'une taille du système pilo-facial.

L'exercice du métier prend en compte la connaissance de l'entreprise, la réglementation et les normes en vigueur, la santé et la sécurité au travail, la qualité et le développement durable. La maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels est également requise.

### **Secteurs d'activités :**

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile. Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel. Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

### **Modalités d'évaluation :**

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la V.A.E.

## Les compétences attestées :

UNITES	COMPETENCES
<b>UP10 - Création, couleur, coupe, coiffage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer les produits et les matériels</li> <li>- Planifier les activités</li> <li>- Concevoir une coiffure personnalisée</li> <li>- Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement</li> <li>- Créer et réaliser des coupes</li> <li>- Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages</li> </ul>
<b>UP20 - Modification durable de la forme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires</li> <li>- Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme</li> <li>- Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique</li> </ul>
<b>UP30A - Option A - coiffure événementielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et réaliser des coiffures événementielles</li> </ul>
<b>UP30B - Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des coupes masculines spécifiques</li> <li>- Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial</li> </ul>
<b>UP41 - Vente-conseil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre des informations et rendre compte</li> <li>- Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle</li> <li>- Développer la vente des produits et des services</li> <li>- Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services</li> <li>- Evaluer la satisfaction de la clientèle</li> </ul>
<b>UP42 - Management et gestion d'un salon de coiffure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter, sélectionner et traiter les informations</li> <li>- Animer et encadrer les personnels</li> <li>- Participer à la gestion de l'entreprise</li> <li>- Evaluer le travail du personnel</li> </ul>
<b>UP51 - Sciences et technologies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation</li> </ul>
<b>UP52 - Arts appliqués à la profession</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique</li> </ul>
<b>UG60 - Expression et connaissance du monde</b>	Français et histoire-géographie <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire et analyser des discours de nature variée</li> <li>- Produire et analyser des supports utilisant des langages différents</li> <li>- Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports</li> <li>- Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle</li> </ul>

## Prérequis :

- Avoir entre 16 et 29 ans.
- Être titulaire du CAP Métiers de la Coiffure
- Avoir trouvé un Salon de coiffure pour y effectuer son apprentissage

Un espace est dédié à la formation en apprentissage sur le site [www.inserjeunes.education.gouv.fr](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr)

## Accessibilité :

Formation accessible aux personnes en situation de handicap selon les exigences du métier.



## Règlement d'examen :

Brevet professionnel spécialité « coiffure »			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics		Formation continue en établissements publics habilités		CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés	
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle pratique	2 h 30	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h 30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
Coiffure événementielle	U30 A	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
ou Coupe homme et entretien du système pilo-facial	U30 B	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E Vente conseil	U41	2	CCF	10 min	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E Management et gestion d'un salon	U 42	3	CCF	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E Sciences et technologies	U 51	6	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
S/E Arts appliqués à la profession	U 52	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	2 h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale	15 min préparation + 15 min interrogation				

## **Méthode et encadrement :**

Le module de préparation se déroule au sein de l'organisme de formation, ainsi qu'en contrat d'apprentissage au sein d'une entreprise.

Les produits consommables, le matériel, les cours, photocopié, supports vidéo nécessaires au bon déroulement du programme au sein de l'établissement sont fournis à l'élève. Cependant il est à prévoir un budget pédagogique en sus du budget formation (matériel, produits, fournitures scolaires) pour la préparation et le passage à l'examen final.

Les formateurs sont des professionnels permanents ou extérieurs formés et diplômés pour enseigner les matières correspondant à leurs compétences.

## **Nos engagements :**

Notre centre de formation – CFA est certifié QUALIOPi sous le numéro RNQ 2021/97207.1. Cette certification nationale est un engagement permettant d'attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences et permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Au 1er janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés ; la marque QUALIOPi concerne donc tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants.

Taux de réussite en BP Métiers de la Coiffure de % pour la session 202 . Les indicateurs de résultats sont accessibles sur le site [www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil)

## **Evaluations et attestations :**

Des évaluations sont effectuées pendant toute la durée de la formation et un BP Blanc en condition réel d'examen sera réalisé au sein de l'école. L'élève devra signer des feuilles de présences afin d'attester de sa participation au stage. Le stagiaire se verra remettre une attestation de suivi précisant la nature, la durée ainsi que les acquis lors du stage le dernier jour de la formation.

Lorsque le candidat n'est pas admis à l'examen, les épreuves validées (notes supérieures ou égales à la moyenne) restent acquises 5 ans. Le centre de formation accompagne l'élève jusqu'à validation de la totalité des épreuves.

Sous réserves du sérieux et de l'assiduité du stagiaire durant la formation.

## **Conditions d'inscription à l'examen :**

Les candidats seront inscrits par l'école, cependant le rectorat de l'académie de la Réunion a tout pouvoir de décision quant aux lieux et aux dates de passage de l'examen.

## **Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :**

Articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

## Synthèse de la formation :

	<b>Base + cours généraux</b>	
<b>Durée :</b>	850 Heures	
<b>Date :</b>	Entrée et sortie permanentes	
<b>Rythme hebdomadaire :</b>	14 Heures	
<b>Lieu :</b>	Esthetic & Company 66, rue François de Mahy – 97410 St-Pierre	
<b>Contact :</b>	02 62 88 08 18 / info@esthetic.re	
<b>Prise en charge</b>	OPCO EP	
<b>Coût de la formation :</b>	6 300,00 €/1ère année	6 300,00 €/2ème année
<b>Kit 1<sup>er</sup> équipement :</b>	500,00€ / OPCO EP	
<b>Nombre de stagiaire :</b>	Minimum de 3, maximum de 5 personnes* / classe	
	<i>*Les cours de théorie sont mutualisés</i>	
<b>Délais d'accès :</b>	Aussitôt le contrat de formation et la convention signés en tripartie (Entreprise / stagiaire / CFA)	

## Grille des salaires en contrat d'apprentissage :

La hausse du Smic au 01 janvier 2023 pour compenser l'inflation entraine automatiquement une augmentation du salaire d'un apprenti auquel il sert de base de calcul.

Le montant du Smic mensuel brut s'élève désormais à 1 709,28 euros (+1,81%) et le salaire du contrat d'apprentissage s'établit comme suit à partir du 01 janvier 2023 :

Salaire d'un apprenti en 2022	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
<b>1ère année d'alternance</b>	27% SMIC	<b>461,51 €</b>	43% SMIC	<b>734,99 €</b>	53% SMIC*	<b>905,92 €</b>
<b>2ème année d'alternance</b>	39% SMIC	<b>666,62 €</b>	51% SMIC	<b>871,73 €</b>	61% SMIC*	<b>1 042,66 €</b>
<b>3ème année d'alternance</b>	55% SMIC	<b>940,10 €</b>	67% SMIC	<b>1 145,22 €</b>	78% SMIC*	<b>1 333,24 €</b>
<b>Salaire d'un apprenti en 2022</b>	<b>26 ans et plus</b>					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% SMIC*			<b>1 709,28 €</b>		

\* en pourcentage du Smic ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si existant.

**ESTHETIC & COMPANY**

66, Rue François de Mahy - 97410 Saint Pierre

Tél : 02 62 88 08 18 – info@esthetic.re – Fax : 02 62 89 08 18

Rcs Saint Pierre 527 794 200 00016 – APE : 8559A– AG : 04 97 31 08 197 – RNQ 2021/97207.1